



Réunion Conseil Municipal

Vendredi 29 Juillet 2016

Compte Rendu de Séance

Présents : 6

Excusés : 5, Michel JEANNOT, Jean-Luc VERNEREY, Damien TROUILLOT, Martine MANCHON, Philippe COULON

Absents : 0

Le Président ouvre la séance à 20 h 00

Secrétaire de séance : **Nelly ROUSSY**

Ordre du jour

I – Travaux voirie communale – Décision modificative

Les travaux de réfection de la voirie sont aujourd'hui réalisés. La réception de ces travaux, ainsi que la signature du procès-verbal ont été effectuées le mercredi 13 Juillet 2016. Le montant total des travaux s'élève à 46 707.00 € TTC. Le montant inscrit au budget étant de 45 000.00 €, il convient de valider une décision modificative, pour un montant de 1 710.00 €.

En conséquence, la Maire soumet au conseil cette délibération qui est acceptée à l'unanimité

- **Avis du conseil :** Pour= 6 Contre= 0 Abstention= 0

II – Délibérations diverses

Mise en place de la TCFE : Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité. Le Maire expose :

Le Comité Syndical du SYDED, lors de sa séance du 27 juin 2016, a délibéré pour appliquer la taxe citée ci-dessus, au coefficient 6 à compter du 1^{er} Janvier 2017, sur le territoire de ses communes membres, dont la population totale est inférieure ou égale à 2 000 habitants. Le calcul de la TCFE pour le coefficient 6, correspond à une hausse de 0.54 centimes d'euro TTC par kWh. Ceci représente environ 3% de la facture d'électricité moyenne d'un ménage.

Délibération sur la TCFE :

Le Comité Syndical du SYDED a décidé également de reverser à toutes les communes concernées, une part égale à 35% du montant de la taxe perçue sur le territoire. Pour bénéficier de ce reversement direct à compter de l'exercice 2017, notre commune doit prendre une délibération concordante à celle du SYDED, avant le 1^{er} octobre 2016.

Le Maire invite les conseillers à se prononcer sur cette décision :

- **Avis du conseil :** Pour= 6 Contre= 0 Abstention= 0

Adhésion de la commune de Bouclans à la CCPPV à compter du 1^{er} Janvier 2017.

Dans l'hypothèse où la commune de Bouclans serait maintenue au 1^{er} Janvier 2017 dans le périmètre de la CCPB, il est probable que cette commune obtiendra par la suite son rattachement à la CCPPV dans le cadre de droit commun. Le retrait de la commune de Bouclans de la CCPB aura alors de multiples impacts, que ce soit en termes d'évaluations des transferts de charges liées aux nouvelles compétences, d'estimation des recettes fiscales et financières du futur EPCI, et de transfert de personnel.

Il est proposé que la commune adopte une délibération afin de soutenir la démarche de la commune de Bouclans et solliciter l'adhésion de cette dernière dès le 1^{er} Janvier 2017 à la CCPPV.

Le Maire invite les conseillers à se prononcer sur cette décision :

- **Avis du conseil :** Pour= 6 Contre= 0 Abstention= 0

III – Questions diverses

Le Maire rend compte des détériorations du chemin du « Puy de la Velle », récemment refait. Ces détériorations, localisées sur environ 10 à 12 mètres de long, sont dues à une circulation intensive de poids lourds, mise en place, suite à une opportunité de rapatrier du déblai de terrassement au GAEC du Puy de la Velle. Contact sera pris par le Maire avec les personnes concernées, afin de trouver une solution quant aux travaux de réparation de cette partie de voirie.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 21 heures.